

## **Municipalité de Morin-Heights**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 30 mai 2018, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Madame la conseillère Louise Cossette  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h00, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **134.05.18 OUVERTURE DE LA SESSION ET CONSTAT DU QUORUM**

---

Tous les membres du Conseil renoncent à leur avis de convocation et en conséquence, à 19h00, monsieur le maire Timothy Watchorn constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

1. Ouverture de la session et constat du quorum
2. Présentation pour adoption du règlement 554-2018 qui décrète les travaux routiers 2018
3. Marché fermier
4. Période de question
5. Levée de l'assemblée

#### **135.05.18 PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 554-2018 QUI DÉCRÈTE LES TRAVAUX ROUTIERS 2018**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte le règlement 554-2018 comme suit :

#### **RÈGLEMENT 554-2018 QUI DÉCRÈTE LES TRAVAUX ROUTIERS 2018**

ATTENDU QUE la municipalité a compétence en matière de transport et de voirie, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales R.L.R.Q., c. C-47.1;

ATTENDU QUE ces projets ont été priorisé lors de la préparation du budget triennal d'immobilisation 2018-2020;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Jean Dutil à la séance du conseil du 9 mai 2018;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants détaillés à l'estimé préliminaire à l'annexe A, préparé par Alain Bérubé, Ing. Directeur du service des travaux publics évalués à 415 000\$:

- Remplacement de la conduite d'eau potable et asphaltage de la rue Grand Orme sur environ 200 mètres linéaires;
- Reconstruction de la première côte Blue Hills et contrôle pluvial;
- Reconstruction de la rue Legault entre le pont et la rue Groulx;
- Reconstruction du chemin Bélisle entre Bouchette et Pionnier.

### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 415 000 \$ pour une période de 15 ans.

### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général / Secrétaire-trésorier

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question n'est adressée au conseil.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **136.05.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session spéciale soit levée à 19h12.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Deux personnes ont assisté à l'assemblée.